Région & Département de la Guadeloupe COMMUNE DE MORNE-A-L'EAU



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente cinq, Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 31 août 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Victoire JASMIN, Madame FRANCFORT. Monsieur Philipson présents (24): **Etaient** LORMEL-ARPHEXAD, Marcienne LABUTHIE, Madame Ketty Monsieur Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESDEDANT, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Judex LACLUSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

Etaient représentés (03): Monsieur José ADELAÏDE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient absents (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON.

territoriales. collectivités général des du Code L2121-15 Conformément à l'article Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal: 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui COURRIER ARRIVÉ LE: appelait notamment:

2 9 SEP. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Délibération n°09-08-2016

Convention constitutive du groupement de commandes pour la passation et l'exécution des marchés publics relatifs aux actions du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.

Les Villes des Abymes, de Morne-à-l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne, du Gosier et de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec l'Etat, l'Office de l'Eau, Météo France et le Conseil Régional de Guadeloupe, se sont engagées dans la réalisation d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'état d'intention dit « PAPI des bassins versants des Grands Fonds ».

Cet engagement s'est concrétisé d'une part par la labellisation du PAPI des bassins versants des Grands Fonds en décembre 2014, suite à la décision du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et d'autre part par la signature d'une convention cadre entre l'ensemble des partenaires le 30 avril 2015. Le PAPI des bassins versants des Grands-Fonds est mis en œuvre pour une durée de 3 ans depuis le 02 mai 2016.

La maîtrise d'ouvrage de la démarche est assurée par la Ville des Abymes en collaboration avec l'ensemble des partenaires.

Le PAPI des bassins versants des Grands-Fonds est composé de 28 actions, dont :

- Les actions de préfiguration au PAPI complet dont la ville des Abymes est maître d'ouvrage ;
- Les actions déployées sur l'ensemble du territoire PAPI dites « Pot commun » et dont chaque commune membre est désignée maître d'ouvrage d'au moins une de ces actions ;
- Les actions déployées par chaque commune sur son territoire et dont elle en assure la maîtrise d'ouvrage.

La présente convention porte sur les marchés publics relatifs aux actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Ville des Abymes et a pour objet de définir les règles de fonctionnement du groupement de

Il est proposé que la ville des Abymes soit désignée coordonnateur du groupement de commandes pour les marchés publics suivants :

- 1. Etude sur la Gouvernance;
- 2. Schéma global de réduction du risque inondation Ingénierie ;
- 3. Schéma global de réduction du risque inondation Topographie ;
- 4. Mémoire écrite et pose de repères de crues ;
- 5. Etude de localisation de recherche de sites potentiels pour le ralentissement des écoulements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°08-05-2013 du 25 avril 2013 portant adhésion de la ville de Morne-à-l'eau au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations à l'état d'intention,

Considérant la nécessité de constituer un groupement de commandes, Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1er: d'approuver la constitution du groupement de commande ;

Article 2 : de désigner la ville des Abymes coordonateur du groupement de commandes pour les marchés publics dont elle est maître d'ouvrage;

Article 3: d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision ;

Article 4: Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Pour expédition certifiée conforme Fait à Morne-À-L'eau, le 16 septembre 2016,

MINTOIRE JASMIN

Philipson FRANCEORTE Adjointe Sécurité civile et alimentaire

population et cadre de vie

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité Le 29/10/2016

Formalités de publicité

Effectuées le 30/10/2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa

publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

COURRIER ARRIVÉ LE:

2 9 SEP. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE